
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 15 JANVIER 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE QUINZE JANVIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Benoît AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS

OBJET : Angers Seniors Animation – Tarifs des séjours prévention santé 2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers propose aux seniors en perte d'autonomie, la possibilité de prendre soin de soi sur une période de 4 jours et 3 nuits, accompagnés d'une équipe de professionnels formés à leurs fragilités.

Cette offre est complémentaire aux activités quotidiennes de prévention santé à destination des seniors angevins pour prendre soin de leur santé physique et mentale et ainsi prévenir la perte d'autonomie.

En effet, elle leur permet d'organiser un projet à moyen terme. L'inscription à un séjour stimule des capacités telles que : se projeter, planifier, budgétiser et évaluer sa capacité à quitter son domicile. Aussi, lors du séjour, les seniors réalisent des activités physiques lors des déplacements, font des rencontres, s'éveillent au plaisir de s'alimenter, stimulent leur curiosité intellectuelle et leur élan vital.

1^{er} séjour en Touraine – du mardi 10 au vendredi 13 juin 2025

A destination des aidants et leurs proches et des seniors ayant besoin de soins.

Le programme de ce séjour alterne les temps de visite et de repos.

Une équipe de professionnels qualifiés dans l'accompagnement à la personne et le soin médical est présente.

2^{ème} séjour en Touraine – du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2025

A destination des seniors en fragilité avec un programme plus soutenu.

Une équipe de professionnels qualifiés dans l'accompagnement à la personne âgée.
(pas de soins médicaux).

Aussi, le CCAS souhaite rendre plus accessible l'offre de service en levant les freins liés aux fragilités financières. Une tarification solidaire permet de rendre accessibles les séjours aux personnes âgées ayant de faibles revenus tout en proposant un tarif au plus proche du coût réel pour les personnes sans difficulté financière.

- **Critère retenu** : quotient CAF/MSA (ou équivalent : quotient solidaire)
- **5 tarifs différenciés depuis 2024** : 4 selon ressources pour les Angevins + 1 pour les non-Angevins
- **Tarif de base** : coûts hébergement, transports, restauration, activités
- **Tarif plein** : coûts hébergement, transports, restauration, activités + participation au coût ressources humaines

La démarche de tarification sociale, les tarifs, les modalités générales de vente du séjour et les contrats sont disponibles en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte ces tarifs.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



SÉJOURS PRÉVENTION SANTÉ 2025

Tarifs publics applicables

Séjour en Touraine du mardi 10 au vendredi 13 juin 2025 (4 jours/3 nuits)

Catégorie tarif	Tranches quotient familial	Paiement comptant		Paiement échelonné (en 3 fois)					
		Chambre double/twin	Chambre single	Chambre double/twin			Chambre single		
				1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance
Tarif 1 : carte partenaires	inférieur ou égal à 706	327,00 €	414,00 €	109,00 €	109,00 €	109,00 €	138,00 €	138,00 €	138,00 €
Tarif 2 : tarif base	entre 706 et 1000	504,00 €	636,00 €	168,00 €	168,00 €	168,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Tarif 3 : tarif intermédiaire	entre 1000 et 1600	579,00 €	732,00 €	193,00 €	193,00 €	193,00 €	244,00 €	244,00 €	244,00 €
Tarif 4 : tarif plein	égal ou supérieur à 1600	654,00 €	828,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €
Tarif 5 : non Angevins		687,00 €	870,00 €	229,00 €	229,00 €	229,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
Échéance des paiements		à l'inscription	à l'inscription	à l'inscription	13/04/25	11/05/25	à l'inscription	13/04/25	11/05/25

Séjour en Touraine du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2025 (4 jours/3 nuits)

Catégorie tarif	Tranches quotient familial	Paiement comptant		Paiement échelonné (en 3 fois)					
		Chambre double/twin	Chambre single	Chambre double/twin			Chambre single		
				1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance
Tarif 1 : carte partenaires	inférieur ou égal à 706	327,00 €	414,00 €	109,00 €	109,00 €	109,00 €	138,00 €	138,00 €	138,00 €
Tarif 2 : tarif base	entre 706 et 1000	504,00 €	636,00 €	168,00 €	168,00 €	168,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Tarif 3 : tarif intermédiaire	entre 1000 et 1600	579,00 €	732,00 €	193,00 €	193,00 €	193,00 €	244,00 €	244,00 €	244,00 €
Tarif 4 : tarif plein	égal ou supérieur à 1600	654,00 €	828,00 €	218,00 €	218,00 €	218,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €
Tarif 5 : non Angevins		687,00 €	870,00 €	229,00 €	229,00 €	229,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
Échéance des paiements		à l'inscription	à l'inscription	à l'inscription	13/04/25	11/05/25	à l'inscription	13/04/25	11/05/25

CLAUSES PARTICULIÈRES – CONTRAT

- **Séjour en Touraine du mardi 10 au vendredi 13 juin 2025 (4 jours/3 nuits)**
- **Séjour en Touraine du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2025 (4 jours/3 nuits)**

<p>🔧 Inscription</p> <p>Le service Angers Seniors Animation du CCAS d'Angers, vous propose un séjour correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.</p> <p>Lors de votre inscription et du règlement en intégralité, une facture vous sera remise.</p> <p>Tarif carte partenaires</p> <p><input type="checkbox"/> 414 € - Chambre single</p> <p><input type="checkbox"/> 327 € - Chambre double</p> <p><input type="checkbox"/> 327 € - Chambre twin</p> <p>Tarif de base</p> <p><input type="checkbox"/> 636 € - Chambre single</p> <p><input type="checkbox"/> 504 € - Chambre double</p> <p><input type="checkbox"/> 504 € - Chambre twin</p> <p>Tarif intermédiaire</p> <p><input type="checkbox"/> 732 € - Chambre single</p> <p><input type="checkbox"/> 579 € - Chambre double</p> <p><input type="checkbox"/> 579 € - Chambre twin</p> <p>Plein tarif</p> <p><input type="checkbox"/> 828 € - Chambre single</p> <p><input type="checkbox"/> 654 € - Chambre double</p> <p><input type="checkbox"/> 654 € - Chambre twin</p> <p>Tarif non Angevins</p> <p><input type="checkbox"/> 870 € - Chambre single</p> <p><input type="checkbox"/> 687 € - Chambre double</p> <p><input type="checkbox"/> 687 € - Chambre twin</p>	<p>🔧 Modalités générales</p> <p>Le prix de vente comprend : les frais de dossier, l'assurance rapatriement, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.</p> <p>Le prix de vente ne comprend pas : les dépenses personnelles.</p> <p>🔧 Assurance</p> <p>Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » (pour raison médicale)</p> <p>🔧 Annulation</p> <p>Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ du séjour.</p> <p>Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, selon les modalités en vigueur, des frais engagés sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif, et d'un RIB.</p> <p>🔧 Hébergement</p> <p>L'hébergement est en pension complète.</p> <p>🔧 Réunion de préparation du voyage</p> <p>Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur.</p> <p>Présence souhaitée.</p>
---	---

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et par délégation

Christelle LARDEUX COIFFARD
Présidente déléguée du CCAS

et par délégation
049-264901158-20250115-DEL-2025-006-DE
Préfecture : 20/01/2025

CLAUSES PARTICULIÈRES – CONTRAT

- **Séjour en Touraine du mardi 10 au vendredi 13 juin 2025 (4 jours/3 nuits)**
- **Séjour en Touraine du lundi 8 au jeudi 11 septembre 2025 (4 jours/3 nuits)**

🔗 Inscription

Le service Angers Seniors Animation du CCAS d'Angers, vous propose un séjour correspondant à vos besoins, à un rythme adapté, vous permettant de passer d'agréables vacances.

Lors de votre inscription et du règlement, **une facture** vous sera remise.

1^{er} versement à l'inscription

2^{ème} versement encaissé vers le 13 avril 2025

3^{ème} versement encaissé vers le 11 mai 2025

Tarif carte partenaires

- 414 €** - Chambre single - 3 x 138 €
- 327 €** - Chambre double - 3 x 109 €
- 327 €** - Chambre twin - 3 x 109 €

Tarif de base

- 636 €** - Chambre single - 3 x 212 €
- 504 €** - Chambre double - 3 x 168 €
- 504 €** - Chambre twin - 3 x 168 €

Tarif intermédiaire

- 732 €** - Chambre single - 3 x 244 €
- 579 €** - Chambre double - 3 x 193 €
- 579 €** - Chambre twin - 3 x 193 €

Plein tarif

- 828 €** - Chambre single - 3 x 276 €
- 654 €** - Chambre double - 3 x 218 €
- 654 €** - Chambre twin - 3 x 218 €

Tarif non Angevins

- 870 €** - Chambre single - 3 x 290 €
- 687 €** - Chambre double - 3 x 229 €
- 687 €** - Chambre twin - 3 x 229 €

🔗 Modalités générales

Le prix de vente **comprend** : les frais de dossier, l'assurance rapatriement, le trajet aller et retour, les guides, les visites notées au programme, l'hébergement en pension complète, la réunion de préparation du voyage.

Le prix de vente **ne comprend pas** : les dépenses personnelles.

🔗 Assurance

Une assurance est contractée par le CCAS, elle garantit « l'assistance/rapatriement » (pour raison médicale)

🔗 Annulation

Le CCAS se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de force majeure : guerre, pandémie, catastrophes naturelles et si le nombre des participants est jugé insuffisant et ce, à 21 jours au plus tard avant la date du départ du séjour.

Si vous êtes contraints d'annuler votre voyage, le CCAS s'engage à vous rembourser, **selon les modalités en vigueur, des frais engagés** sous réserve de la production d'un courrier sollicitant le remboursement, d'un justificatif et d'un RIB.

🔗 Hébergement

L'hébergement est en **pension complète**.

🔗 Réunion de préparation du voyage

Vous serez convié à une réunion de départ au cours de laquelle il vous sera remis les coordonnées de l'hôtel, le programme détaillé, les recommandations spécifiques, les horaires et les lieux de rendez-vous, le nom du transporteur.

Présence souhaitée.

Je soussigné(e), M....., certifie avoir pris connaissance du présent contrat.

Angers le

Le participant

Pour le Président et par délégation

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée du CCAS

Accusé de réception en préfecture
50115-DEL-2025-006-DE
Date de réception préfecture : 20/01/2025